



MAIRIE DE CONDAMINE
COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2017

Légalement convoqué le 16 novembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 novembre 2017 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : M FAVRE Romain 1 ^{er} Adjoint - VAILLOUD D 2 ^{ème} Adjoint - QUINQUET A 3 ^{ème} Adjointe - MONNET D Conseiller Délégué – BOLLACHE JL GOURMAND S - MAGDELAINE G - SADA P - VANET S.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
10	10	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Stéphane GOURMAND.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2017.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1^{er} sujet.

1°) ACCORD SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY AU SYNDICAT DE LA RIVIERE D'AIN AVAL ET DE SES AFFLUENTS EN CHARGE DE LA GEMAPI AU 1^{ER} JANVIER 2018.

La communauté de communes Haut Bugey (CCHB) a approuvé, par délibération du 11 octobre 2017, la création, les statuts et le périmètre du futur syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A) qui doit être créé au 1^{er} janvier 2018, se substituant au service « cours d'eau » de la CCHB et aux syndicats de gestion du territoire (SBVA Basse Vallée de l'Ain – SMISA Suran – SIABVA Albarine pour la compétence rivière).

Il est rappelé que le territoire considéré par le futur syndicat SR3A correspond pour tout ou partie aux communes d'Apremont, Arbent, Béard-Géovreissiat, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Chevillard, Condamine, Géovreisset, Groissiat, Izernore, Lantenay, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-la-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne et Vieu d'Izenave.

Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, les communes membres sont appelées à se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes au futur syndicat mixte.

CONSIDERANT le travail de concertation opéré par les élus locaux depuis 2015, en partenariat avec institutions et les partenaires financiers,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Communauté de communes Haut-Bugey à adhérer au Syndicat de la rivière de l'Ain aval et de ses affluents (SR3A) qui doit être créé au 1^{er} janvier 2018.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** par 10 voix pour, en faveur de l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut-Bugey Au SR3A, Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

2°) DISSOLUTION DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2017 SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY

Dans le cadre du transfert de compétence eau en date du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Haut-Bugey vient de rencontrer l'ensemble des trésoriers opérant sur le territoire de la CCHB, afin de définir, en accord avec eux, un certain nombre d'opérations comptables et budgétaires à réaliser conjointement avec les services de la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE la dissolution du budget Eau/Assainissement communal au 31 décembre 2017 suite au transfert de compétence à la communauté de communes Haut-Bugey.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette dissolution.

3°) CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de la convention de servitude à signer avec ENEDIS (anciennement ERDF) concernant le passage d'une canalisation souterraine ainsi que l'installation d'un support pour alimenter la parcelle sise au lieudit « Au Village », cadastrée section A, numéro 0213, appartenant à la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un acte notarial auprès de Maître Frank LAMBERT, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain).
- **HABILITE** Monsieur le Maire à établir ou signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

4°) CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de la convention de servitude à signer avec ENEDIS (anciennement ERDF) concernant le passage d'une canalisation souterraine ainsi que l'installation d'un support pour alimenter la parcelle sise au lieudit « La Combe du Val », cadastrée section A, numéro 1286, appartenant à la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un acte notarial auprès de Maître Frank LAMBERT, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain).
- **HABILITE** Monsieur le Maire à établir ou signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

5°) TARIFICATION COMPLEMENTAIRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE « ESPACE RENCONTRES »

Monsieur le Maire, explique aux membres présents que la salle communale « Espace Rencontres » est louée occasionnellement à la journée ou demi-journée.

Il propose de ce fait, d'instaurer une tarification pour ces locations.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'appliquer indépendamment de la saison les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Location de la salle à la demi-journée : 50.00 euros.
Location de la salle à la journée : 100.00 euros.

PRECISE que le règlement intérieur reste inchangé quant à l'utilisation des locaux. Le montant de la caution reste identique à celui instauré dans le règlement intérieur et dans le cadre de l'utilisation de la cuisine. Aucune caution demandée dans le cadre de l'utilisation seule de la salle de réunion.

6°) BUDGET PRINCIPAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – VERSEMENT AU FPIC – ANNEE 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal une insuffisance budgétaire sur le compte 739223 correspondant au versement du « FPIC ».

Il propose de prendre les crédits budgétaires sur le compte 61522 « entretien des bâtiments ».

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 14 – Dépenses de fonctionnement – Compte 739223 : + 1 376.00 euros

Chapitre 11 – Dépenses de fonctionnement – Compte 61522 « Entretien des bâtiments » : - 1 376.00 euros

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire afin de régler le versement au FPIC pour l'année 2017.

6°) COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Le 16 novembre les membres du Conseil d'Ecole se sont réunis en mairie. Les sujets suivants ont été abordés :

1°) **Résultats des élections des parents d'élèves** : sur 41 familles (82 électeurs inscrits) 22 ont voté et 22 suffrages exprimés.

Les titulaires en poste sont Mmes DELMULLE Béangère – BERTRAND Alexandra et MAS Virginie.

2°) **Effectifs et répartition – année scolaire 2017/2018** : Au total 54 élèves – 41 familles dont 11 élèves de Chevillard.

Mme CARRIER Stéphanie est en charge de la classe PS-MS-GS avec 17 élèves.

Mme NIOGRET Géraldine est en charge de la classe CP-CE1 avec 16 élèves.

Mme WEIL Alice avec un poste à 75 % et Mr BRET Vincent le mardi avec 21 élèves dont 1 élève intégré en CM1 en provenance de l'Institut Marcel Brun.

3°) **Révision du règlement intérieur de l'école**

4°) **Sorties en manifestations** :

- Fête de la science : le 12 septembre 2017 au matin à Oyonnax avec participation du CP au CM2.
- Journée sportive scolaire : le 26 septembre 2017 après midi. Participation de toute l'école
- Cross USEP : le 19 octobre 2017 matin à Izenave. Participation du CP au CM2
- Cycle piscine : 9 séances prévues sur l'année scolaire avec participation du CP au CM2.
- Journée d'échange avec les GS de l'école de Douglas prévue et accueil des GS de Montréal la Cluse à Condamine avec ateliers programmés et pique nique.
- Cérémonie du 11 novembre 2017 : participation des CM avec lecture et chant d'un passage de la Marseillaise.
- Passage du Bibliobus : 2 fois dans l'année.
- Fête de Noël : le 15 décembre 2017 en soirée à Chevillard.

Suite au départ en retraite de Mme MAGDELAIN Nicole, Mme MARQUES DA SILVA Dolorès assurera à compter du 1^{er} janvier 2018 l'entretien des bâtiments école et mairie.

L'arrêt des TAP a modifié le temps de travail de Mme DEBONO Sophie et la gestion de la garderie sera répartie entre Dolorès et Sophie.

La gestion de la facturation cantine sera assurée par Mme ESCUDERO Nathalie en mairie et en lien avec RPC notre prestataire.

Une inscription en ligne via le site Internet de la commune est prévue début d'année 2018.

7°) ELECTRICITE - MISE EN PLACE COMPTEUR LIGNE :

Suite à une démarche nationale, la société ENEDIS va mettre en place l'installation de « compteur ligne ». Cette installation est prévue vers 2020 dans notre village avec le raccordement de la collectivité et des particuliers. Nous vous précisons que seule la société ENEDIS sera en mesure

d'installer ces compteurs. **Veillez à ne pas donner suite aux démarchages frauduleux venant d'autres sociétés.**

8°) RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BUGEY :

Monsieur le Maire prend la parole pour commenter le rapport d'activité 2016 de la CCHB.

Les projets structurants pour le territoire :

- La Cité de la Plastronique.
- Le projet de création d'un Centre de Créativité et de détection des usages.
- La création d'une structure d'hébergement pour les étudiants en alternance et élaboration d'un service d'animation de la vie étudiante.
- Développement de la filière Bois/Implantation locale de Xylofutur.
- Participation aux travaux de rédaction de la stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation intelligente du Conseil Régional Rhône-Alpes.
- Contribution au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2016-2020 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Pilotage du Contrat Territorial Emploi/Formation pour la Zone Territoriale Emploi/Formation couvrant le Haut-Bugey, le Pays bellegardien et le Pays de Gex.
- L'attractivité/marketing territorial.
- Le développement économique.

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes perd son identité pour être rebaptisée Haut Bugey Agglomération.

La Communauté de Communes d'Hauteville avec ses 8 communes va intégrer Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019. Une présentation des projets et compétences qui seront mis en place a été réalisée lors d'une réunion avec les anciens maires de la Communauté de Communes Combe du Val Brénod et notamment pour évoquer le projet de forages pour eaux chaudes et eaux naturelles sur Hauteville, le projet touristique « Montcornel » sur Aranc.

Nous vous rappelons que la compétence « eau et assainissement » sera reprise au 1^{er} janvier 2018 par Haut Bugey Agglomération. De ce fait, les administrés recevront 1 facture par semestre pour la consommation d'eau et assainissement mais celles-ci seront envoyées par HBA et elles seront à régler auprès de la Trésorerie d'Oyonnax. Les relevés de compteurs jusqu'à nouvel ordre seront effectués par notre commune.

9°) PROJET D'ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MR LAVEIX

Monsieur le Maire soumet aux membres présents la demande formulée par Mr LAVEIX d'échange d'une parcelle avec la commune. Celui-ci souhaite effectuer des travaux pour fermer son garage existant.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Travaux cimetièrre communale : Mr VAILLOUD Damien donne lecture du devis de l'entreprise COCHOT concernant les travaux d'agrandissement du portail. En effet nous vous précisons que suite à la demande des entreprises qui interviennent lors des travaux effectués sur les tombes, les engins ont des difficultés pour franchir le portail.

Coût des travaux sur l'entrée sans agrandissement du portail : 15 100.00 € TTC

Coût des travaux sur l'entrée avec agrandissement du portail : 18 100.00 € TTC

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait à Condamine, le 6 décembre 2017

Affiché le 6 Décembre 2017

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS